



**RÈGLES DE SÉLECTION
ÉQUIPE DE FRANCE DE CANOË-KAYAK
SLALOM ET KAYAK CROSS
Saison 2025
Senior**

Préambule.....	3
Sélections nationales – Equipe de France Senior 2025.....	4
Informations relatives aux présélectionnés en EQF Senior 2025	4
Informations relatives à l’organisation de la compétition.....	4
Informations relatives à la participation aux Sélections Nationales.....	4
Informations relatives aux modes de classement lors des sélections nationales et du classement spécifique pour chaque épreuve	6
Classement combiné (slalom – kayak cross).....	7
Informations complémentaires	7
Informations relatives à la détermination de l’équipe de France sur la base des classements.....	8
Processus de sélection	9
Chaine de décision.....	9
Nombre d’athlètes sélectionnable en équipe de France.....	9
Modalités de désignation des remplaçants et cas exceptionnels.....	9
Publication des sélections.....	9
Dates prévisionnelles des échéances EQF Senior 2025	10
Autres informations.....	10

Préambule

La stratégie de préparation de la FFCK pour l'Équipe de France sénior 2025 s'inscrit un contexte de préparation des Jeux Olympiques de Los Angeles 2028 et de Brisbane 2032.

Un travail de révision à la suite des élections fédérales a été réalisé pour construire un mode de sélection valable que pour l'année 2025. Les sportifs souhaitent connaître au plus vite les dates, lieux et modalités des sélections. Dans ce contexte le GSOP a validé ces principes lors de la réunion du 13 janvier 2025.

- le/la DTN sera nommé(e) ;
- une lisibilité sur nos finances sera effective ;
- Les nouvelles modalités de soutien de l'ANS seront établies.

Conformément à l'axe 1 du projet fédéral, les modes de sélections 2025 sont en cohérence avec les 4 orientations phares du haut niveau :

- Accompagner les sportifs dans leur quête d'excellence ;
- Développer un projet d'accession efficient pour les clubs et territoires ;
- Mettre en place des structures adaptées à la performance ;
- Favoriser l'innovation et la transversalité entre les disciplines.

La distance à la victoire dans une épreuve olympique sur une échéance terminale demeure la principale référence sur laquelle repose la sélection nominative en Equipe de France. Sur la base de cette référence, la compétition permettant de procéder aux sélections nationales permet de préciser les sélections nominatives en Equipe de France, pour tout ou partie de la saison sportive.

Le programme d'actions et la proposition de sélections découlent de la stratégie sportive définie et mise en œuvre par la Direction Technique Nationale.

Ce document pourra faire l'objet d'annexes complémentaires afin de clarifier et compléter le processus de sélection.

Les règles de sélection précédemment validées le 30 novembre 2024 par le Directeur Technique National seront caduques à la signature des présentes règles de sélection.

Sélections nationales – Équipe de France Senior 2025

Informations relatives aux présélectionnés en EQF Senior 2025

- Le Champion Olympique Nicolas GESTIN est sélectionné pour l'ensemble de la saison 2025 composée de coupes du Monde, du Championnat d'Europe et du Championnat du Monde en canoë slalom. Il lui est attribué un bonus de 1 point pour remplacer sa moins bonne performance lors des phases de confrontation directe (*élimination phases*) des sélections nationales kayak cross 2025.
- Les athlètes médaillés Olympiques ayant démontré un niveau de performance internationale dans l'Olympiade 2021-2024 dans plusieurs disciplines sont sélectionnés pour l'ensemble de la saison 2025 de coupes du Monde, du Championnat d'Europe et du Championnat du Monde dans les épreuves où ils ont été médaillés et dans celles où ils ont démontré un niveau de performance internationale.

Il s'agit de Titouan Castryck (kayak slalom et kayak cross) et Angèle Hug (kayak cross et canoë slalom).

Informations relatives à l'organisation de la compétition de sélection

Lieu : Vaires-sur-Marne

Date : Entre le 9 et le 13 avril 2025.

Epreuves : Les sélections nationales ne sont pas des compétitions officielles. Le règlement applicable est le règlement ICF 2025. Les modalités de compétition (programme de course, accès en finale, brassage en kayak cross, etc.) seront explicitées dans un bulletin officiel publié en avril prochain.

Il sera composé de :

- d'un contre-la-montre en Kayak Cross ;
- de deux phases de confrontation directe (élimination phase) en Kayak Cross ;
- de trois courses de Slalom.

Informations relatives à la participation aux Sélections Nationales

Afin de pouvoir participer au processus de sélection des Équipes de France, il est demandé à l'ensemble des athlètes concernés de :

- Être titulaire d'une licence à la FFCK ;
- Respecter les règlements fédéraux ;
- Signer et respecter la convention individuelle du sportif 2025 et ses annexes ¹ ;
- Être à jour de ses factures à l'égard de la FFCK ;
- Avoir un passeport français avec une date de validité de plus de 6 mois suivant la dernière échéance internationale de l'année et être éligible pour représenter la France au niveau international.

¹ Une attention particulière doit être portée à cette convention individuelle notamment à ses articles 11.2 et 11.3 qui seront pleinement appliqués le cas échéant par la fédération ou par un tiers ayant un intérêt à agir. Un sportif ayant manqué à ses obligations sur les saisons 2023 et 2024 pourra être automatiquement retiré de la sélection par le comité de sélection.

Les athlètes invités à concourir sont :

1. Les athlètes du Collectif France slalom 2025 pourront s'inscrire dans l'ensemble des épreuves de leur choix ;
2. Les athlètes sélectionnés en équipe de France slalom 2024 (U18, U23 et seniors, en slalom et kayak cross) pourront s'inscrire dans l'ensemble des épreuves de leur choix ;
3. Pour chaque genre (homme et femme), à l'issue de la course de Kayak Cross de la PyCup de Pau, il sera établi un classement. Les 6 premiers seniors, incluant au moins trois U23, qui ne sont pas dans les listes des athlètes autorisés à participer aux sélections nationales pourront s'inscrire pour les sélections nationales en Kayak Cross et dans l'épreuve de Slalom où ils sont le mieux classé en N1 ;
4. Les 4 premiers de chaque épreuve (KH, KD, CH, CD) de la manche 1 de N1 à Cesson Sévigné, dont au moins 3 U23, non encore autorisés à participer aux sélections nationales pourront s'inscrire pour les sélections nationales dans l'épreuve où ils ont réalisé la performance et en Kayak Cross ;
5. Les 4 premiers de chaque épreuve (KH, KD, CH, CD) de la manche 2 de N1 à Cesson Sévigné, dont au moins 3 U23, non encore autorisés à participer aux sélections nationales, et donc différents des 4 premiers de la manche 1, pourront s'inscrire pour les sélections nationales dans l'épreuve où ils ont réalisé la performance et en Kayak Cross ;
6. Les athlètes du collectif France 2025 de toutes les disciplines de la FFCK peuvent demander une inscription pour les sélections nationales en Kayak Cross au Directeur Technique National dans la limite de 6 places par genre ;
7. Si la compétition d'accession (Pyrénées Cup ou N1 Cesson) ne peut pas se dérouler complètement, les quotas d'accession pourront être pris sur les manches courues de façon régulière, et si ce n'est pas possible, sur le classement national au 31 mars 2025.

Informations relatives aux modes de classement lors des sélections nationales et du classement spécifique pour chaque épreuve

Un classement mathématique des athlètes sera établi après chaque temps de compétition (3 temps kayak cross et 3 temps slalom) selon les critères suivants :

- Valorisation de la victoire dans le système d'octroi des points et dans les départages.
- Les deux meilleurs classements des trois courses seront retenus pour chaque athlète pour faire le classement de chaque discipline.
- Les athlètes U18 et U23 peuvent se sélectionner dans les catégories d'âge supérieures.

A l'issue de chaque course, les athlètes marquent des points selon le barème suivant :

Classement de la course	Points attribués
1 ^{er} de la course	0
2 ^{ème} de la course	2
3 ^{ème} de la course	3
Etc.	X
10 ^{ème} de la course	10
Etc.	X

En cas de total identique, les athlètes seront départagés sur le classement de leur meilleure course courue.

Exemple	Course N°1	Course N°2	Course N°3	Total	Total Final	Classement
Embarcation 1	0	5	4	4 (0+4)	4	1 ^{er}
Embarcation 2	2	2	8	4 (2+2)	4	2 ^{ème}

Si l'égalité persiste, les athlètes seront départagés au millage des deux courses prises en compte dans le classement.

Exemple	Course N°1	Course N°2	Course N°3	Total	Classement
Embarcation 1	0 (1000)	8	3 (1050)	3 (0+3)	1 ^{er} (1000+1050=2050)
Embarcation 2	3 (1075)	0 (1000)	5	3 (0+3)	2 ^{ème} (1075+1000=2075)

Si l'égalité persiste, le départage sera fera sur le classement international, puis national.

Classement combiné (slalom – kayak cross)

Pour le classement combiné slalom et kayak cross, les points acquis dans chaque discipline (2 meilleurs résultats sur 3) sont additionnés. Il ne peut pas y avoir d'addition de points de disciplines de slalom différentes (K1D slalom et C1D slalom par exemple).

**En catégories C1D et K1D, le classement combiné permet de déterminer d'abord la sélectionnée « slalom/kayak cross ». La place dans la catégorie non pourvue est ensuite attribuée au classement slalom.*

Exemple ci-dessous :

Classement	Nom	Cat	Course 1 slalom	Course 2 slalom	Course 3 slalom	Kcross 1 (Time trials)	Kcross 2	Kcross 3	Total 2+2 bests
1	Athlète A	K1D	0	0	3	0	9	3	0+0+0+3=3
2	Athlète B	C1D	0	0	0	8	7	0	0+0+0+7=7
3	Athlète C	K1D	3	3	2	9	8	2	2+3+2+8=15
4	Athlète D	C1D	3	8	11	2	3	16	3+8+2+3=16
5	Athlète E	K1D	2	2	7	7	10	11	2+2+7+10=21

En cas d'égalité, le premier départage se fait en comptant le nombre de victoires total.

Si l'égalité persiste, le départage se fait sur la dernière course de kayak cross.

Informations complémentaires

Les athlètes présélectionnés à l'issue de la saison 2024 ne comptent pas dans les classements ni dans les progressions en slalom. Afin de garantir l'équité de la compétition, les athlètes présélectionnés en kayak cross ne peuvent pas participer aux phases de confrontation.

Dans le cas où un(e) athlète se qualifie en slalom et en kayak cross, le même processus de classement est mis en œuvre pour le combiné. Il peut donc y avoir plusieurs « doubleurs ».

Informations relatives à la détermination de l'équipe de France sur la base des classements

Par épreuve, les sélectionnés seront déterminés suivant le classement suivant :

Jaune : présélectionné

Bleu : sélection profil doubleur (utilisation du classement combiné)

Vert : sélection meilleur FRA (utilisation du classement par épreuve)

Épreuve	1er athlète sélectionné	2ème athlète sélectionné	3ème athlète sélectionné
Canoë dame slalom	Angèle Hug	La première du classement combiné slalom et kayak cross (2 meilleures performances de chaque discipline additionnées)	La première du classement slalom (addition des deux meilleures performances sur trois courses) *
Kayak dame slalom	La première du classement combiné slalom et kayak cross (2 meilleures performances de chaque discipline additionnées)	La première du classement slalom (addition des deux meilleures performances sur trois courses) *	La deuxième du classement slalom (addition des deux meilleures performances sur trois courses) *
Kayak homme slalom	Titouan Castryck	Le premier du classement combiné kayak slalom et kayak cross (2 meilleures performances de chaque discipline additionnées)	Le premier au classement slalom (addition des deux meilleures performances sur trois courses) *
Canoë homme slalom	Nicolas Gestin	Le premier au classement slalom (addition des deux meilleures performances sur trois courses) *	Le deuxième du classement slalom (addition des deux meilleures performances sur trois courses) *
Kayak Cross dames	Angèle Hug	La première du classement combiné slalom et kayak cross (2 meilleures performances de chaque discipline additionnées)	La première au classement kayak cross (addition des deux meilleures performances sur trois courses) *
Kayak Cross hommes	Titouan Castryck	Le premier du classement combiné Kayak slalom et kayak cross (2 meilleures performances de chaque discipline additionnées)	Le premier au classement kayak cross (addition des deux meilleures performances sur trois courses) *

(*) ou le suivant sur ce classement, si le nom de l'athlète est identique à un athlète déjà sélectionné

Processus de sélection

Chaîne de décision

La chaîne de décision pour valider la sélection de l'Équipe de France s'établit selon l'ordre suivant :

1. Proposition de sélection par le Directeur de la Performance au Comité de sélection¹ sur la base des résultats des courses et des règles de sélection établies ;
2. Étude de la proposition par le Comité de sélection, qui est force de proposition, afin d'aider le Directeur Technique National (DTN) dans la décision de sélection ;
3. Décision définitive de sélection prise par le DTN, ou son représentant.

Les membres du Groupe de Suivi Olympique et Paralympique (GSOP)² sont consultés par le Directeur de la Performance sur la stratégie du Collectif France et les sélections en Équipes de France, dans une logique de soutien politique au projet sportif.

Nombre d'athlètes sélectionnable en équipe de France

Sous couvert des performances sportives ainsi que des capacités financières de la FFCK, le nombre d'athlètes identifiable sur tout ou partie des compétitions internationales, dans chaque épreuve olympique, dépendra du nombre de bateaux autorisés à concourir sur l'épreuve.

Modalités de désignation des remplaçants et cas exceptionnels

Sur tout ou partie du processus de sélection, dans le cas où un athlète sélectionné en Équipe de France ne pourrait pas prendre part à une/des compétitions identifiées, la sélection des remplaçants se fera par le DTN sur proposition discrétionnaire du Directeur de la Performance.

Les logiques de remplacement pourront avoir pour but la performance de l'Équipe de France à court terme ou une visée de préparation à long terme (Olympiades 2032).

Tous les cas non prévus par ces règles de sélections seront décidés par le DTN sur proposition discrétionnaire du Directeur de la performance.

Publication des sélections

Seules les sélections nominatives (hors remplaçant) seront publiées sur le site de la FFCK. Cette publication rendra la sélection officielle.

¹ Comité de sélection défini dans le CR BEX du 16 décembre 2021 – il pourra faire l'objet d'amendement sur la base du bilan des Jeux Olympiques de Paris 2024 et de l'organisation qui sera alors projetée.

² Annexe 9 du règlement intérieur de la FFCK

Dates prévisionnelles des échéances EQF Senior 2025

- Championnat d'Europe : du 12 au 18 mai 2025 à Vaires sur Marne (FRA)
- Coupe du Monde 1 : du 5 au 8 juin 2025 à La Seu de Urgell (ESP)
- Coupe du Monde 2 : du 12 au 15 juin 2025 à Pau (FRA)
- Coupe du Monde 3 : du 26 au 29 juin 2025 à Prague (CZE)
- Coupe du Monde 4 : du 28 au 31 aout 2025 à Tacen (SLO)
- Coupe du Monde 5 : du 4 au 7 septembre 2025 à Augsburg (GER)
- Championnat du Monde : 1 au 6 octobre 2025 à Penrith (AUS)

Autres informations

Les résultats internationaux de la saison 2025 pourront être pris en compte dans les règles de sélection 2026.